



Don d'argent de mère à l'étranger, pour projet immobilier

Par **Thrillho**, le **17/04/2019** à **16:50**

Bonjour,

Je suis étranger avec carte de séjour vivant en France depuis 6 ans. Je lance mon projet d'achat d'un appartement pour lequel ma mère est prête à me faire un don d'environ 35.000 euros pour aider à constituer un apport plus important.

Elle habite à l'étranger et elle devrait donc me faire un virement international, si je comprends bien.

Dans tous les cas je crois que je dois faire une déclaration pour cette opération.

Je ne suis pas sûr de comprendre la différence entre les concepts de exonération des droits (qui va jusqu'à 31.865 euros par parent) et celui de l'abattement personnel qui est de 100.000 euros par enfant.

Si je comprends bien, même si ces 35.000 euros dépassent les 31.865 euros, je ne devrais toujours pas avoir des droits à payer pour les 3135 restants puisque il y a encore un abattement de 100.000 euros à considérer ?

Ce que je comprends pas, c'est l'intérêt de cette limite de 31.865 euros quand il y aura toujours la possibilité d'aller jusqu'à 100.000 euros sans payer des droits ?

Merci